

Lotissement communal de la Fontaine 6 lots libres

**Parc ar Feunteun
29310 QUERRIEN**



MAITRE D'OUVRAGE
COMMUNE DE QUERRIEN
7 place de l'église, Finistère
29310 QUERRIEN
Tél : 02.98.71.34.21 Fax : 02.98.71.32.74
Mél : mairie.querrien.finistere@wanadoo.fr

Règlement de la Consultation

Dossier	24166
Date	28/07/2026
Phase	DCE
Indice	V0

MAITRE D'OEUVRE :
SAS LE BIHAN ET ASSOCIÉS
54 impasse de Trélivalaire
29300 QUIMPERLE
Tél : 02.98.96.32.85
Mél : etudes@lebihangemetre.fr

1 Objet de la consultation et lieu d'exécution

La consultation a pour objet : Lotissement communal de la Fontaine (6 lots libres)

Lieu d'exécution : Parc ar Feunteun - 29310 QUERRIEN

2 Intervenants

2.1 Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par :
LE BIHAN & ASSOCIES

54 impasse de Trélivalaire
29300 QUIMPERLE

2.2 Coordination

La mission de coordination n'est pas attribuée.

2.3 Contrôle technique

La mission de contrôle n'est pas attribuée.

2.3.3 Missions de contrôles :

Les missions confiées par le maître de l'ouvrage au contrôleur technique sont relatives à :

3 Conditions de la consultation

3.1 Structure de la consultation

Les travaux sont répartis en lots, à savoir :

Lot n°1 TERRASSEMENT-VOIRIE-ESPACES VERTS
Lot n°2 ASSAINISSEMENT-AEP

Lot réseaux FT et BT est réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de ENEDIS du Syndicat départemental d'énergies

3.2 Procédure de consultation

Elle se déroulera en une phase unique qui consistera en l'analyse des candidatures puis en l'analyse et la sélection des offres.

Il est rappelé que la totalité du dossier remis par les candidats devra être rédigée en langue française et que le ou les signataires doivent être habilités à engager juridiquement le candidat.

Le dossier à remettre par le candidat sera placé sous enveloppe cachetée qui contiendra les documents relatifs à la candidature et à l'offre.

Dans le cas d'une transmission électronique, le dossier constitué des documents de la candidature et de l'offre est substitué par l'envoi d'un fichier informatisé comprenant les documents relatifs à la candidature et à l'offre.

3.3 Type de contractants

Les entreprises peuvent participer à la consultation par marchés séparés.

3.4 Nature des offres

Emargement Maître d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------

Le dossier de consultation comporte une solution de base.

Les candidats devront répondre à cette solution.

La présente consultation fait l'objet d'un procédure dématérialisée. A ce titre vous avez la possibilité de télécharger, sur le site le dossier de consultation :

www.megalis.bretagne.bzh

Pour tout renseignement complémentaire relatif à la récupération en ligne des pièces du dossier ou à la remise de l'offre par voie électronique, les entreprises peuvent s'adresser à l'équipe support de Megalis Bretagne (Partenaire) au 02 23 48 04 54 qui les aidera à s'enregistrer

Les candidats peuvent présenter une offre comportant des variantes pour l'ensemble des spécifications du marché. Les candidats devront répondre en tous points à la solution de base prévue au dossier de consultation.

Chaque solution de variante proposée fera l'objet d'un projet de marché spécifique et distinct du projet correspondant à l'offre de base, conformément aux dispositions de l'article relatif aux modalités de présentation des dossiers ci-après.

Le candidat établira et signera un acte d'engagement pour chacune des solutions de variantes proposées, distinct de celui de la solution de base, le délai de validité des offres de variante étant identique à celui des offres de base.

Il est à noter que le pouvoir adjudicateur souhaite limiter le nombre des variantes..

3.5 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Passé ce délai l'entreprise est tacitement déliée de ses engagements.

La date prévisionnelle de démarrage des travaux est :

4 Analyse des candidatures et jugements des offres

4.1 Analyse des candidatures

Les candidatures qui ne sont pas recevables en application du Code des Marchés Publics ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'article « Renseignements relatifs à la candidature » du présent règlement ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisante ne sont pas admise.

Le représentant de l'entité adjudicatrice privilégiera les critères suivants :

N°	Libellé	note maxi	Coef. pondération
1	Prix des prestations.	100	60
2	Valeur technique	100	20
3	Les fiches matériaux	100	5
4	Moyens techniques	100	5
5	Moyens humains	100	5
6	La date et le délai de livraison	100	5

4.2 Notation/Choix des offres

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues aux articles L 2152-1 à L2152-4 et R2152.2 du code de la commande public et selon les critères définis ci après

Sur la base de critères ci-dessus énoncés, le représentant de l'entité adjudicatrice, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le représentant de l'entité adjudicatrice peut en accord avec le candidat retenu procéder à une mise au point des composantes du marché sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financière du marché.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettre dans le bordereau des prix prévaudront sur tout autre indication de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées, et pour le jugement de s offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris

Emargement Maitre d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------

en considération. Concernant l'analyse du prix de l'offre, dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition d'un prix forfaitaire ou dans le sous détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un candidat, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation.

Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus son offre sera éliminée comme non cohérente.

Sera déclarée comme irrégulière, une offre, qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées au sein des documents de la consultation.

Ceci sera notamment, le cas s'il est constaté que le bordereau de prix n'est pas fourni ou s'il est incomplet.

Les offres pour la solution de base seront d'abord examinées et classées.

Les offres pour les variantes proposées seront ensuite examinées et classées.

Il sera ensuite procédé à un classement global de toutes les offres, (solutions de base et variantes).

Tout rabais ou remise de toute nature qui n'est pas expressément autorisé par le présent règlement ne sera pas pris en compte.

Lors de l'examen des offres, le représentant de l'entité adjudicatrice, se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, ayant servi à l'élaboration des prix, qu'elle estimera nécessaires.

4.2.1 Calcul de la note sur critère de prix

La note pour le critère de prix sera calculée de la façon suivante :

$\text{Note} = \text{Note maximale} \times (\text{Offre basse} / \text{Offre})$

Avec Offre basse = offre la plus basse et Offre = montant de l'offre présentée par le candidat.

Emargement Maitre d'ouvrage

Emargement Entreprise

5 Contenu du dossier de consultation des entreprises

Le Dossier de Consultation des Entreprises comprend les pièces suivantes :

- 1) Le présent règlement de consultation.
- 2) L'acte d'engagement.
- 3) Le Cahier des Clauses Administratives particulières
- 4) CCTP
- 5) Le DPGF dûment rempli et accepté.
- 6) Un jeu de plan relatif à l'opération.
- 7) Les déclarations de travaux (DT)

6 Modalité de présentation des dossiers.

6.2 Renseignements relatifs à la candidature

A l'appui des candidatures, il est demandé les renseignements suivants :

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes telles que prévues aux articles L2142-1, R2142-3, R2143-3 et R2143-4 du Code de la commande publique.

6.2.1 Situation des opérateurs économiques

- 1) Lettre de candidature modèle DC1 (formulaire obligatoire en cas de groupement
- 2) Déclaration du candidat (formulaire DC2) ou équivalent
- 3) Déclaration sur l'honneur que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article R 2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique

Les dates et signatures des documents précités seront obligatoirement originales.

Toute pièce manquante entraînera le rejet de la candidature. Par ailleurs, si le candidat se présente en groupement d'entreprises, tous les membres du groupement devront fournir l'ensemble des certificats mentionnés ci-dessus, à l'exception du DC1.

6.2.2 Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

- a) Déclaration concernant le chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures, services ou travaux, objets du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
- b) Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.
- c) Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.
- d) Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés.
- e) En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise.
- f) Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques ou toutes autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produite par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés.
- g) Présentation d'une liste de travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
- h) Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- i) L'attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et datant de moins de 6 mois, extrait d'inscription au Registre du Commerce et des sociétés (Extrait K ou K bis et DC6
- j) Les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents prouvant qu'il satisfait à ses obligations fiscales et sociales
- k) Pour les personnes soumises à l'obligation d'assurance de responsabilité décennale prévue à l'article L241.1 du code des assurances, l'attestation d'assurance de responsabilité obligatoire prévue à l'article L243-2 du code des assurances

Emargement Maitre d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------

6.2.3 Capacité des sous-traitants et autres opérateurs économiques invoqués à l'appui de la candidature.

Pour justifier de ces capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs sous-traitants ou d'autres opérateurs économiques.

Dans le cas il doit justifier dès sa candidature des capacités de ce, ou de ces, opérateurs et du fait qu'il en dispose pour l'exécution du marché.

A cette fin le candidat produira un engagement écrit émanant d'un représentant dûment habilité du sous-traitant ou une copie du contrat de sous-traitance, ou pour les autres opérateurs, une copie du contrat qui les oblige, aux renseignements relatifs à la candidature.

Pour chacun des opérateurs présentés, le candidat devra joindre une déclaration de l'opérateur indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics (les interdictions de soumissionner aux marchés et accords-cadres définis à l'article 43 du code des marchés publics s'appliquent conformément aux dispositions de l'article 38 de l'ordonnance du 6 juin 2005 susmentionnée et de l'article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005).

Afin de justifier des capacités techniques et financières de chaque opérateur, le candidat devra joindre par ailleurs, les documents suivants :

- Les mêmes que ceux exigées du candidat.

Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise, dans le délai de 10 jours à compter de la notification de la demande de l'entité adjudicatrice, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (arrêté du 31 janvier 2003 NOR: ECOM0100993A), ainsi que les pièces mentionnées à l'article D.8222-5 du code du travail.

Afin de satisfaire à ces obligations, le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine.

Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sous serment, ou dans les Etats où un tel serment n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays.

6.2.4 Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.**6.2.5 Preuve d'une assurance pour les risques professionnels****6.3 Renseignements relatifs à la candidature**

A l'appui des offres, il est demandé les renseignements suivants :

6.3.1 Pour la solution de base

A l'appui des offres, il est demandé les documents suivants, pour chaque lot :

1) Un acte d'engagement ou ATTRI : Cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaire du marché.

En outre, à défaut de signer l'acte d'engagement et de fournir au moment de la remise des offres les pièces énumérées ci dessous, le candidat retenu devra les produire et signer l'acte d'engagement dans le délai de 8 jours à compter de la notification.

2) Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants de premier rang désigné au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance).

3) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).

4) Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

5) Le bordereau des prix unitaires et forfaitaires, cadre ci-joint à compléter sans modification (B.P.U.).

6) Le cadre de détail estimatif destiné au jugement des offres, cadre ci-joint à compléter sans modification (D.P.G.F.).

Il est demandé également :

1) Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des travaux.

A ce document seront joints des documents explicatifs notamment :

2) Des indications concernant la provenance des principales fournitures et, éventuellement, les références des fournisseurs correspondants.

3) Un programme d'exécution des ouvrages indiquant de façon sommaire la durée des différentes phases

Emargement Maitre d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------

du chantier.

- 4) Des indications concernant les procédés et moyens d'exécution envisagés.
- 5) Une note sommaire indiquant les principales mesures proposées pour la bonne tenue, le bon aspect et la propreté du chantier.
- 6) Une note sommaire indiquant les principales mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène et les conditions de travail sur le site.

Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre et dont le candidat n'a pas fait valoir les capacités à l'appui de sa candidature, le candidat produira dans l'offre une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics, (les interdictions de soumissionner aux marchés et accords-cadres définies à l'article 43 du code des marchés publics s'appliquent conformément aux dispositions de l'article 38 de l'ordonnance du 6 juin 2005 susmentionnée et de l'article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005).

Le candidat produira par ailleurs afin de justifier des capacités techniques et financières du sous-traitant les pièces suivantes :

Les mêmes que celles exigées du candidat.

6.3.2 Pour chacune des variantes

L'enveloppe contiendra les mêmes pièces que celles exigées ci-avant pour l'offre de base, dont un acte d'engagement et ses annexes éventuelles par solution de variante.

De surcroît, le candidat devra produire :

- 1) La liste des modifications aux clauses administratives et / ou techniques nécessaires à l'adaptation et la mise en œuvre de la solution de variante proposée.
- 2) Un document établissant, outre la répercussion de la variante sur le montant de son offre de base, les avantages et inconvénients de la variante proposée par rapport à la solution de base, incluant toutes les justifications utiles.
- 3) L'ensemble des pièces financières exigées pour l'offre de base, adaptée à la solution de variante proposée.

7 Retrait du dossier et modalités de réponse

7.1 Modalités de retrait du dossier

Les candidats qui le souhaitent peuvent obtenir l'ensemble du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) sous forme informatique gratuitement auprès de : COMMUNE DE QUERRIEN
7 place de l'église, Finistère
29310 QUERRIEN

Le maître de l'ouvrage informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Dans le cadre du développement durable, le pouvoir adjudicateur souhaite que le retrait du dossier de consultation se fasse par téléchargement sur le profil d'acheteur :
www.megalis.bretagne.bzh

7.2 Modalités de réponses

Les offres seront établies en euros et transmises en une seule fois.

Pour l'offre initiale, les candidats appliquent le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent au pouvoir adjudicateur. Si une nouvelle offre est envoyée par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les candidatures ou les offres dans lesquelles un programme informatique malveillant serait détecté par le pouvoir adjudicateur ne feront pas l'objet d'une réparation, le cas échéant, la copie de sauvegarde sera ouverte. Si cette dernière comportait elle aussi un programme informatique.

7.2.1 Documents de l'offre

Ces documents sont mentionnés à l'article « Contenu de l'offre » du présent règlement.

Chacune des éventuelles solutions de variante proposées devra être contenue dans l'offre dématérialisée, devra faire l'objet d'un acte d'engagement distinct.

Les plis doivent parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées à l'article 7.2.3 du présent règlement. Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique.

Emargement Maître d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par électronique. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention "copie de sauvegarde" ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

7.2.2 Offre remise par échange électronique sur la plate-forme de dématérialisation

Lors de la première utilisation de la plate-forme de dématérialisation, le candidat installera les pré-requis techniques et prendra connaissance du manuel d'utilisation.

La remise d'une offre par voie électronique se fera sur la plate-forme de dématérialisation sous la référence publique indiquée ci-dessus dans le chapitre 'Modalités de retrait du dossier'.

En outre, cette transmission le sera selon les modalités suivantes :

- 1) L'offre devra parvenir à destination avant la date et l'heure indiquées ci-dessous ;
- 2) La durée de la transmission de l'offre est fonction du débit de l'accès Internet du candidat et de la taille des documents à transmettre, il est invité à s'assurer que tous les documents sont utiles à la compréhension de son offre ;
- 3) Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus, ils ne seront pas renvoyés à leurs auteurs ;
- 4) Seuls les formats de fichiers informatiques de types pdf, dxf, ppt, doc, xls, xsw, sxc, sxi, sxd, odt, ods, odp, odg seront acceptés, ils ne doivent pas comporter de macros et peuvent être compressés dans des fichiers d'archives au format Zip. Leurs noms devront être suffisamment explicites ;
- 5) la signature électronique des documents n'est pas exigée au stade de la remise des offres.

Après la décision d'attribution, les documents seront transmis par voie électronique au seul candidat attributaire par signature électronique

7.2.3 Date et heure limites

Les offres doivent parvenir à destination avant :

Mercredi 30 septembre 2026 à 12h00

• Renseignements complémentaires

8.1 Renseignements administratifs

Pour obtenir tous les renseignements administratifs complémentaires qui leur seraient nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande au service suivant :

COMMUNE DE QUERRIEN
7 place de l'église, Finistère
29310 QUERRIEN

Cette demande pourra être effectuée suivant les modalités suivantes : par l'intermédiaire de la plateforme d'échanges dématérialisée : www.megalis.bretagne.bzh.

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

8.2 Renseignements techniques

Pour obtenir tous les renseignements techniques complémentaires qui leur seraient nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront adresser une demande au service suivant :

LE BIHAN & ASSOCIES
54 impasse de Trélivalaire
29300 QUIMPERLE

Cette demande pourra être effectuée suivant les modalités suivantes : par l'intermédiaire de la plateforme d'échanges dématérialisée :

Les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

9 Négociations

Le Maître d'ouvrage et la Maîtrise d'œuvre se réservent la possibilité d'engager des négociations avec le ou les candidats ayant présenté (la) les meilleures offres.

Emargement Maître d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------

10 Voie de Recours

Instance chargée des procédures de recours:
Tribunal administratif de Rennes
Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS 44416 - RENNES
Tel : 02 23 21 28 28
Fax : 02 99 63 56 84

Lu et approuvé

Lu et approuvé COMMUNE DE QUERRIEN

Lu et approuvé L'entreprise

Emargement Maitre d'ouvrage	Emargement Entreprise
--------------------------------	--------------------------